



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du vendredi 19 décembre 2014 à 9 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'année 2015 – 75 000 \$.

40 – Réglementation

- 40.01** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2211.
- 40.02** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2212.
- 40.03** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2213.
- 40.04** Avis de motion - Règlement numéro 2216 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- 40.05** Adoption du règlement numéro 2208 intitulé : Règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Media Affichage, S.E.C.

60 – Information

- 60.01** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Novembre 2014.
- 60.02** Dépôt du relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés - Novembre 2014.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1143309025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

Il est recommandé d'adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2014-12-17 16:44

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement
communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1143309025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action sont le produit de la démarche, *Montréal physiquement active*, échelonnée sur une période de deux ans, à laquelle de nombreux partenaires et citoyens ont pris part. Voici les principales étapes qui ont été suivies pour y arriver :

Printemps 2012 : La Ville organise un forum Montréal physiquement active (MPA) où une trentaine de partenaires participent : Direction de santé publique de Montréal, Sport et loisir de l'île de Montréal, les trois commissions sportives, Vélo Québec, etc. De ce forum, germe un document qui sera soumis en consultation publique à la prochaine étape.

Automne 2012 et hiver 2013 : La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville mène une large consultation publique sur le thème Montréal physiquement active. La consultation suscite un vif intérêt de la population : 280 citoyens y assistent et 80 mémoires sont déposés, regroupant plus de 1 000 suggestions pour inciter à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Le rapport contient 13 recommandations et est adopté à l'unanimité par la Commission en juin 2013. Le comité exécutif mandate, par la suite, le Service corporatif de la qualité de vie à mettre en œuvre les recommandations, notamment en préparant un projet de politique, en le soumettant aux partenaires dans le cadre d'un Sommet et en dotant la Ville d'un plan d'action commun avec ses partenaires (CE13 1505).

Automne 2013 : La démarche MPA, toujours coordonnée par la Ville, s'élargit à tous les partenaires de l'île de Montréal par la création de la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie. Cette table soutient deux initiatives, soit Montréal physiquement active et le Système alimentaire montréalais. Le conseil municipal a adhéré au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise

SAM 2025 en avril 2014 (CM14 0331).

Hiver 2014 : Les 19 conseils d'arrondissement et le conseil municipal adhèrent à la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique, faisant ainsi suite à l'une des recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports. Plusieurs des orientations de la Politique du sport et de l'activité physique découlent des principes directeurs de la charte internationale.

Printemps 2014 : Pour la première fois, les 19 arrondissements de Montréal s'inscrivent au Défi Santé 5/30 Équilibre. Ils font la promotion d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation dans leur milieu. De plus, quelque 300 personnes participent au Sommet Montréal physiquement active (MPA) en mai 2014, projet coordonné par la Ville. Un projet de politique et des orientations d'action rédigés à la lumière des résultats de la consultation publique de l'année précédente sont soumis aux participants pour bonification. En plus des partenaires publics et privés externes à la Ville, les participants au Sommet comptent de nombreux représentants des arrondissements et des services corporatifs concernés.

Comme prévu dans le mandat reçu du comité exécutif (CE13 1505), le présent dossier vise à obtenir l'autorisation du conseil d'arrondissement, pour adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses Orientations et priorités d'action, les deux documents étant regroupés sous le vocable Plan d'action régional Montréal physiquement active, tous issus des consultations des deux dernières années. Les documents sont en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CM14 1123 en date du 24 novembre 2014 (114658005) : Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action.
Résolution numéro CA14 13 0043 en date du 3 mars 2014 (1143309002) : Adhérer aux principes directeurs de la « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

Résolution numéro CE13 1505 en date du 18 septembre 2013 (1132714009) : Mandater le Service de la qualité de vie et directions concernées à intégrer les recommandations de la Commission permanente sur le dossier Montréal physiquement active. À cette fin, préparer un projet de politique ainsi qu'un plan d'action commun et tenir un Sommet Montréal physiquement active.

DESCRIPTION

1. Politique du sport et de l'activité physique

La vision de la politique est, qu'en 2025, Montréal soit une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif. Son but est de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique pour inciter toutes les personnes à devenir et rester physiquement actives.

Six principes directeurs guident la politique. Ils sont fortement inspirés des principes de la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique à laquelle l'arrondissement a adhéree. Les principes de la politique sont les suivants :

1. réduire les inégalités sociales liées à la santé selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
2. rendre l'activité physique attrayante pour tous;
3. engager les citoyens et la communauté locale;
4. assurer une cohésion régionale;
5. travailler en partenariat et soutenir les acteurs de la société civile;

6. favoriser la connaissance, partager l'expertise et faire connaître les initiatives inspirantes et gagnantes.

L'arrondissement joue un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par ses citoyens et employés : la mise à la disposition des installations récréatives et sportives, les initiatives favorisant le transport actif, les partenariats qu'il entretient avec les organismes en sport, activité physique et plein air sont au nombre de ses interventions en ce sens. De plus, l'arrondissement travaille conjointement avec ses partenaires publics et privés des domaines de la santé, de l'éducation, du transport, de l'environnement et de l'urbanisme pour multiplier les occasions où les citoyens sont actifs au quotidien.

À l'issue de la consultation publique tenue par la Commission permanente, quatre axes d'une métropole physiquement active ont été dégagés et repris ici dans la politique :

1. un aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique;
2. l'accessibilité des déplacements actifs et du plein air urbain;
3. la valorisation de la pratique sportive et de ses événements;
4. la promotion et la communication d'un mode de vie physiquement actif.

2. Orientations et priorités d'action

Le deuxième document comprend les orientations d'action 2014-2025 et les priorités d'action à plus court terme soit 2014-2017 qui se déclinent selon les 4 axes de la politique. Elles découlent des recommandations de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports et ont été bonifiées par les participants au Sommet Montréal physiquement active. Les orientations seront mises en place avec les ressources disponibles de chaque partenaire, dont l'arrondissement. La mise en place des priorités d'action 2014-2017 profitera d'une somme accordée par l'organisme Québec en forme provincial, qui supporte les tables intersectorielles régionales dans toutes les régions du Québec, en plus des ressources actuelles des partenaires. Les orientations et les priorités d'action sont suffisamment larges afin que chaque arrondissement puisse décider d'en faire découler ses propres actions locales.

L'arrondissement est interpellé par la Politique à travers ses propres champs de responsabilités : sport et activité physique, aménagement urbain, transport. C'est suite à l'adoption par les arrondissements que d'autres partenaires seront invités à adhérer au Plan d'action régional notamment la Direction de santé publique de Montréal, les villes liées, les YMCA du Québec, etc. selon leurs champs respectifs de responsabilités, par exemple la santé ou l'éducation. Plusieurs de ces organisations sont déjà impliquées dans la démarche *Montréal physiquement active* depuis 2012.

JUSTIFICATION

À l'image des autres grandes métropoles, Montréal fait face à un problème d'inactivité physique qui peut avoir une incidence importante sur son développement social et économique. La sédentarité est aujourd'hui telle que plusieurs de nos jeunes n'acquièrent pas toutes les habiletés physiques de base, ce qui risque d'avoir des conséquences sur leur santé, leur bien-être, leur estime de soi et leur efficacité au travail. Fait inquiétant, seulement 30 % des jeunes montréalais de 12 à 17 ans atteignent la recommandation d'effectuer 60 minutes d'activités physiques par jour, ce qui pourrait mener à une proportion accrue de maladies chroniques dans l'avenir.

Il est justifié que les arrondissements adhèrent à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville, car ce sont les conseils d'arrondissement qui disposent de la majorité des compétences en sport et activité physique. Ainsi, la Politique fournit des orientations et des principes généraux sur lesquels les arrondissements peuvent appuyer leurs actions locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement met en place déjà plusieurs actions découlant de la Politique du sport et de l'activité physique et des orientations d'action à même ses ressources financières. L'arrondissement est invité à entreprendre de nouvelles actions en tenant compte de ses ressources disponibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique du sport et de l'activité physique s'inspire de différents principes et actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 soit la participation et la concertation de la population et des organismes de la société civile, l'accès aux espaces verts et aux équipements collectifs de sport et de loisir, la réduction de la dépendance à l'automobile en favorisant les modes de transport actifs et collectifs. Par surcroît, le premier principe de la politique est de réduire les inégalités sociales liées à la santé selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adhésion de l'arrondissement à la Politique, ses orientations et priorités d'action permettra d'inciter les autres partenaires externes à la Ville à aller de l'avant avec leur adhésion au plan d'action. Ainsi, la Ville et ses arrondissements jouent leur rôle de leader de la concertation dans ce domaine. Cette adhésion met également de l'avant le rôle de l'arrondissement en tant que générateur d'effets de levier : par exemple, lorsque l'arrondissement soutient financièrement un organisme sportif local ou lui prête des plateaux sportifs gratuitement, cela permet habituellement à l'organisme de multiplier le soutien de l'arrondissement en mettant à contribution ses propres ressources humaines. Si le dossier est refusé, cela irait à l'encontre de la recommandation de doter la Ville et ses arrondissements d'une politique et d'un plan d'action commun (CE13 1505) ainsi qu'aux démarches entreprises depuis deux ans avec les partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

De décembre 2014 à l'hiver 2015 :

- Après l'adoption de la Politique du sport et de l'activité physique par les arrondissements de la Ville de Montréal, les autres partenaires seront invités à y adhérer dans leur propre organisation, et ce, selon leurs champs de responsabilités respectifs.

2017 :

- bilan de la réalisation du plan d'action;
- définition de nouvelles priorités d'action pour 2018-2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Natacha
BEAUCHESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HÉBERT
Chef de division, sports, loisirs et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-17

Steeve BEAUDOIN
Directeur - Direction des affaires publiques et
du développement communautaire



Dossier # : 1143309024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île jusqu'à concurrence de 75 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2015.

D'autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, selon les besoins et à la demande, au tarif prévu à l'entente, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, jusqu'à concurrence de dépenses cumulées de 75 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2014-12-17 17:15

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement
communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1143309024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île jusqu'à concurrence de 75 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver le déboursé annuel relatif au protocole d'entente établi entre la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'utilisation des locaux des écoles situées sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA13 130369 en date du 2 décembre 2013 (1133309010) : Autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île jusqu'à concurrence de 75 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2014.

Résolution numéro CA12 130403 en date du 3 décembre 2012 (1123309004) : Autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île jusqu'à concurrence de 75 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2013.

Résolution numéro 2000-03-172 en date du 14 mars 2000 : Accepter le protocole d'entente entre la Ville et la Commission scolaire de la Pointe de l'Île visant à mettre à la disposition de la Commission scolaire de la Pointe de l'Île les arénas, les piscines intérieures, les parcs et les pavillons de la Ville et à mettre à la disposition de la Ville, les locaux de la Commission scolaire de la Pointe de l'Île situés sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Dans le cadre de son offre de service en sports et loisirs, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire ainsi que ses organismes partenaires utilisent les locaux scolaires pour leur programmation d'activités.

JUSTIFICATION

La programmation d'activités des organismes partenaires est une offre de service en sports et loisirs, complémentaire à celle offerte par l'arrondissement considérant que l'arrondissement ne dispose pas de gymnase dans ses bâtiments municipaux, il utilise les

gymnases des écoles primaires et secondaires situées sur son territoire pour répondre aux besoins des organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le déboursé annuel jusqu'à concurrence de 75 000 \$ (taxes incluses) est imputable au poste budgétaire suivant:

2432	0010000	305119	07121	55202	0	0	0	0	0	0
------	---------	--------	-------	-------	---	---	---	---	---	---

Gestion installation - Centres communautaires - Activités récréatives - Location de salles - DSLDS

demande d'achat Simon: à suivre (janvier 2015)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HÉBERT
Chef de division, sports, loisirs et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-17

Steeve BEAUDOIN
Directeur - Direction des affaires publiques et
du développement communautaire



Dossier # : 1143022021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 710 000 \$ pour la réalisation des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

D'adopter le règlement numéro 2211 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 710 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-22 17:26

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143022021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 710 000 \$ pour la réalisation des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 15 et 16 décembre 2014, sur le règlement numéro 2211 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 710 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143022021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 710 000 \$ pour la réalisation des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 710 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 par le conseil municipal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 710 000 \$ relatif à des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 1er décembre 2014
Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre) : 15 et 16 décembre 2014
Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Jacinthe LETENDRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steeve BEAUDOIN
Directeur

Le : 2014-10-17



Dossier # : 1143022022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

D'adopter le règlement numéro 2212 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.
De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-22 17:26

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143022022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 15 et 16 décembre 2014, sur le règlement numéro 2212 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143022022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 275 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 par le conseil municipal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 275 000 \$ pour le financement de l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder cinq (5) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 1er octobre 2014

Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre) : 15 et 16 décembre 2014

Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Denis ROCK)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steeve BEAUDOIN
Directeur

Le : 2014-10-17



Dossier # : 1143022023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

D'adopter le règlement numéro 2213 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2014-10-22 17:25

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143022023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 15 et 16 décembre 2014, sur le règlement numéro 2213 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143022023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 par le conseil municipal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder cinq (5) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 1er décembre 2014
Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre) : 15 et 16 décembre 2014
Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Jacques LALONDE)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steeve BEAUDOIN
Directeur

Le : 2014-10-17



Dossier # : 1143022032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2216 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Adopter le règlement numéro 2216 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2014-12-17 08:57

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement
communautaire

IDENTIFICATION**Dossier # :1143022032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2216 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU**CONTEXTE**

Le réseau montréalais des bibliothèques, d'un commun accord, a convenu d'adopter un règlement sur le Code de conduite des usagers commun à tous les arrondissements. Ce règlement prévoit les règles devant être respectées par l'ensemble des usagers des bibliothèques quel que soit la/les bibliothèques qu'ils fréquentent. Cette initiative s'inscrit dans la mise en commun de règles de fonctionnement dans le réseau des bibliothèques amorcé depuis quelques années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement prévoit les règles devant être respectées par les usagers de la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard. Un règlement identique a été ou sera adopté par l'ensemble des bibliothèques faisant partie du Réseau des bibliothèques de Montréal.

JUSTIFICATION

La bibliothèque possède déjà un code de conduite des usagers généralement affiché à la vue de tous. Cependant, celui-ci relève davantage de l'autodiscipline et de l'engagement volontaire des usagers. Par conséquent, il est difficilement applicable et laisse les employés relativement démunis face à des comportements parfois fortement déviants ou répréhensibles. Le règlement rendra le code de conduite plus facile à appliquer en cas de besoin.

Il prévoit en outre une disposition qui permettra qu'une sanction appliquée dans une bibliothèque du réseau (par exemple, une exclusion temporaire pour manquement au Code de conduite) soit, ipso facto, applicable à toutes les bibliothèques du réseau.

Ce projet de règlement assurera une harmonisation des règles en matière de comportements et délits des usagers dans tout le réseau des bibliothèques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 2 février 2015
Avis public d'entrée en vigueur : 10 février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 4 et 7 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., chapitre C-47.1)
Articles 130 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Karyne ST-PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-15

Steeve BEAUDOIN
Directeur des affaires publiques et du
développement communautaire



Dossier # : 1143022016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2208 intitulé : Règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Media Affichage, S.E.C.

D'adopter le règlement numéro 2208 intitulé : Règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Media Affichage, S.E.C.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2014-09-30 15:09

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143022016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2208 intitulé : Règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Media Affichage, S.E.C.

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet de règlement contenant la convention sera ajouté dans l'intervention du Service des affaires juridiques. Il est prévu au règlement que l'ajout de produits d'affichage avec publicité incluant le choix des sites ainsi que les redevances peuvent être autorisés par ordonnance du conseil d'arrondissement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Johanne COUTURE)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143022016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2208 intitulé : Règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Media Affichage, S.E.C.

CONTENU

CONTEXTE

Un protocole d'entente a été signé le 12 avril 1999 entre la Ville de Saint-Léonard (maintenant l'arrondissement de Saint-Léonard) et la Société en commandite d'affichage OMNI (maintenant Astral Media Affichage, S.E.C.), concernant l'installation d'un centre de messages électroniques, de mobilier de type colonne et de structures marquant les entrées de la ville. Cette entente a été modifiée à deux reprises afin de permettre l'ajout et le remplacement de structures publicitaires.

Ce protocole d'entente d'une durée de 15 ans se terminera le 30 septembre 2014. Il est prévu à son article 26 que « Les redevances municipales et un nouveau programme d'investissements devront être négociés de gré à gré entre Omni et la Ville préalablement à un second terme de quinze (15) ans, suite à la réception par la Ville d'un avis écrit envoyé par Omni en manifestant la volonté ». Le 25 octobre 2013, Astral Media Affichage, S.E.C. a signifié à l'arrondissement son intérêt à renouveler cette entente pour un second terme de 15 ans. Des négociations entre les deux parties ont donc été entreprises et sont toujours en cours afin qu'une nouvelle entente soit proposée pour un terme additionnel de 15 ans soit jusqu'au 30 septembre 2029. Celle-ci devrait prévoir une indexation des redevances municipales et un nouveau programme d'investissements pour les quinze prochaines années ainsi que l'ajout de nouvelles structures.

En vertu de l'article 67.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), l'occupation du domaine public relève de la compétence de l'arrondissement. Afin de permettre le renouvellement de cette entente, il est nécessaire d'adopter un règlement visant spécifiquement l'occupation du domaine public par Astral Media Affichage, S.E.C.

Ce règlement autorisera Astral Media Affichage, S.E.C. à occuper le domaine public par des structures publicitaires en contrepartie de redevances qui seront versées à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA09 13 0066 en date du 2 mars 2009 - Approuver l'addenda numéro 2 à l'entente avec Astral Media Affichage, S.E.C.

- Résolution numéro CE02 1032 en date du 19 juin 2002 - Autoriser Affichage Astral Média, S.E.C. à installer 4 nouvelles structures publicitaires

- Résolution numéro 99-02-163 en date du 9 février 1999 - Acceptation du projet final de protocole d'entente
- Résolution numéro 99-01-55 en date du 12 janvier 1999 - Acceptation du protocole d'entente

DESCRIPTION

Adopter un règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Media Affichage, S.E.C. afin de permettre le renouvellement de la convention intervenue le 12 avril 1999 entre la Ville de Saint-Léonard (maintenant l'arrondissement de Saint-Léonard) et la Société en commandite d'affichage OMNI (maintenant Astral Media Affichage, S.E.C.) pour une période additionnelle de 15 ans. L'autorisation d'occuper le domaine public prendra effet dès l'entrée en vigueur de ce règlement et se terminera le 30 septembre 2029. Comme les négociations sont toujours en cours avec Astral Media Affichage, S.E.C., la nouvelle convention qui devra être annexée au règlement ainsi que le projet de règlement ne sont pas encore finalisés avant la présentation de l'avis de motion à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2014. Ce règlement contenant la convention approuvé par le Service des affaires juridiques sera cependant joint au sommaire décisionnel lorsque le règlement sera adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement permettra de poursuivre l'entente actuelle et de conserver cette source de revenus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus pour les prochaines années seront prévus à la convention jointe à l'annexe 1 du règlement et seront imputés au poste budgétaire suivant :

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter
2432	0010000	305103	06509	44403	011802	0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 3 novembre 2014
 Avis public d'entrée en vigueur : 11 novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 67.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Steeve
BEAUDOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-25

Gilles RAINVILLE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1140539010

Unité administrative responsable : Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Novembre 2014.

Prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de novembre 2014.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2014-12-17 08:57

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement
communautaire

IDENTIFICATION**Dossier # :1140539010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Novembre 2014.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous vous transmettons en annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage, ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois de novembre 2014.

Pour fins de statistiques, nous vous soumettons également les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2013-2014 pour la même période.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-16

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1143385086

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Section de la qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés - Novembre 2014.

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de novembre 2014.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2014-12-17 08:56

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement
communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1143385086

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Section de la qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés - Novembre 2014.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous vous transmettons le relevé mensuel des constats d'infraction relativement au stationnement, émis par les employés de l'arrondissement au cours du mois de novembre 2014.

Description	Novembre 2014	Novembre 2013	Cumulatif au 30 novembre 2014
Stationnement balayage	643	559	10 508
Stationnement 30, 60 ou 120 minutes	0	0	0
Stationnement handicapés	1	5	6
Zone de sécurité incendie	2	1	26
Autres stationnements	16	12	793
Arrêt interdit	0	1	15
Remorquage, excluant déneigement	0	0	8
Débarcadères	0	0	3
Sous-total :	662	578	11 359
Opérations de déneigement			
Stationnement sans remorquage	0	0	126
Stationnement avec remorquage	0	0	779
Sous-total :	0	0	905
TOTAL :	662	578	12 264

JUSTIFICATION

L'augmentation du nombre de constats d'infraction en novembre 2014 en comparaison du mois de novembre 2013 (environ + 15 %) s'explique notamment par le temps doux observé, qui a permis de ne pas interrompre les opérations de nettoyage en raison de gel au sol et aussi par un nombre plus élevé de journées avec interdiction de stationnement avant le 15 novembre en 2014 versus 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natacha BEAUCHESNE
Chef de section par intérim - Qualité du milieu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-16

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises